

Entre les soussignés : ● D'une part Royal Formation, enregistré à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France sous le n° 11 92 153 97 92 ● D'autre part Le Client

Entreprise :		Représentée par :	
Adresse :			
Participant à la formation. Prénom, Nom :			
Profession :	<input type="checkbox"/> Avocat <input type="checkbox"/> CGP <input type="checkbox"/> Expert-comptable <input type="checkbox"/> Commissaire aux comptes <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Dirigeant <input type="checkbox"/> Autre		
Téléphone :		Courriel :	

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet de la convention

Royal Formation organise une action de formation pour le perfectionnement des connaissances.

Intitulé : Site internet Durée : heures.

Objectifs : Maîtriser la fiscalité de la transmission d'entreprise et les applications de la holding pour le patrimoine professionnel et privé. Choisir les options juridiques et fiscales les mieux appropriées. Grâce à de nombreux exemples concrets, proposer les schémas juridiques les plus efficaces et les options fiscales les plus avantageuses.

2. Public, prérequis

La formation s'adresse aux conseils en gestion de patrimoine : avocat, CGP, expert-comptable, notaire, juriste, fiscaliste, chef et dirigeant d'entreprise.

3. Programme

1°. Pourquoi une holding et laquelle ?

Finalités d'une holding
Définitions juridique, comptable, fiscale
Holding animatrice ou passive ?
Effet de levier juridique : le contrôle
Panorama de la fiscalité du dirigeant
Holding à l'IR ou à l'IS ? SARL, SAS ou société civile ?
Les effets de leviers fiscaux ; conditions à remplir ; les montages à risque
Régime mère-fille. Régime des titres de participation. Régime de l'intégration fiscale
Focus : régime mère-fille et holdings animatrice, mixte, passive

2°. Fiscalité de la transmission d'entreprise

1. Mutations à titre onéreux
Impôt sur la plus-value. Sursis, exonérations. Droits d'enregistrement
2. Mutations à titre gratuit : droits de mutation
- Règles civiles. Réserve et quotité disponible. Les donations de titres
- Fiscalité : régime de droit commun. Calcul des droits. Solutions pour optimiser la fiscalité
- Pactes Dutreil. Engagements collectif et individuel. Opérations interdites et autorisées.
3. Stratégies fiscales : chronologie des opérations et abus de droit

3°. La holding. Applications

1. Transmettre l'entreprise à un enfant
Donation de la pleine propriété des titres : pacte Dutreil avec soulte (LBO familial)
Donation-partage de la nue-propriété
2. Transmettre l'entreprise à plusieurs héritiers
Réaliser un partage égalitaire en valeur, confier les pouvoirs à un enfant
Concilier les intérêts du majoritaire et des minoritaires, stabiliser l'actionnariat
Maintenir des revenus, conserver les pouvoirs de gestion
Transmettre aux enfants et obtenir un capital dans les meilleures conditions fiscales
3. Equilibrer patrimoine privé et patrimoine professionnel
Concilier transmission familiale et cession à des tiers
La holding de rachat
4. Reprendre une entreprise : la holding de reprise
5. Dissocier patrimoine professionnel et patrimoine privé.

Conclusion de la formation.

4. Moyens pédagogiques, supports de la formation, évaluations

Il s'agit d'une formation ouverte et à distance (FOAD) qui comprend :

- le support pédagogique imprimable qui compte 400 diapositives Powerpoint avec les références juridiques et fiscales et qui facilite la prise de notes
- des vidéos d'une durée de 15 à 45 minutes chacune ; la durée totale est de 7 heures ; les vidéos sont des enregistrements de l'animateur de la formation et du support pédagogique ([voir modèle](#))
- après chaque vidéo, des questions de contrôle d'acquisition de connaissances suivies des corrigés ; le temps total nécessaire pour répondre aux questions est de 60 minutes.

Les ressources pédagogiques sont accessibles sur la plateforme d'apprentissage "Moodle", référencée auprès des plus grandes écoles et universités. Le participant accède à la formation par un mot de passe personnel et confidentiel. La formation est divisée en sections ; chaque section comprend une vidéo et un questionnaire d'acquisition de connaissances avec le corrigé ; l'ordre des sections est imposé. [Voir Mode d'emploi](#).

La plateforme calcule la durée et les horaires de connexion.

Une fiche d'évaluation de la formation est proposée au participant. Une attestation est délivrée à l'issue de la formation.

5. Animation, accompagnement, suivi

Le contenu et l'animation de la formation sont les mêmes que ceux de la [formation présentielle](#) correspondante. Les vidéos sont des enregistrements de l'animateur Henry Royal et du support pédagogique. Henry Royal est formateur et conseiller en gestion de patrimoine ; il enseigne pour plusieurs masters 2 spécialisés en gestion de patrimoine, publie des articles au sein de revues juridiques et fiscales, pratique le conseil en gestion de patrimoine depuis plus de 30 ans ; il est titulaire du Master 2 d'Assas « Master Droit Privé – Gestion du Patrimoine privé et professionnel ».

L'animateur assure l'accompagnement humain technique et pédagogique, à la demande du participant. Celui-ci peut poser des questions par courriel à l'animateur à l'issue de la formation. Ce dernier s'engage à y répondre dans un délai inférieur à 15 jours, par courriel, téléphone ou visioconférence.

Le participant a accès à la plateforme pour une durée de 12 mois. La formation étant actualisée des évolutions juridiques et fiscales, il peut ainsi mettre à jour ses connaissances.

6. Dispositions financières

Les honoraires correspondant à la formation s'élèvent à : € HT soit € TTC.

Le règlement est effectué à la commande, par chèque à l'ordre de Royal Formation.

7. Annulation, remplacement, report, modification

Formulée par écrit, la demande d'annulation donne lieu à remboursement intégral si elle est reçue 7 jours après réception de la présente convention par Royal Formation. À compter de cette date, 100 % du montant de la participation est retenu. La demande d'annulation doit être formulée par écrit (courrier ou courriel). Toute formation commencée est due en totalité. Royal Formation se réserve le droit de modifier le contenu de son programme, le mode d'enseignement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

8. Confidentialité

Les informations communiquées au Client – nom d'utilisateur, mot de passe, moyens et supports pédagogiques... - sont confidentielles ; elles sont strictement réservées à l'usage du participant pour sa formation. Toute divulgation, distribution ou autre diffusion ou utilisation est interdite. Royal Formation peut mettre fin au présent contrat en cas d'utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des informations ; tel est le cas par exemple d'une durée de connexion à la plateforme supérieure à douze heures.

9. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal du siège social de Royal Formation sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à , le

Pour l'entreprise (nom et qualité du signataire)

Pour Royal Formation : Henry Royal, gérant

RIB ROYAL FORMATION

 IDENTIFICATION BANCAIRE				
<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p>				
Identifiant National Bancaire - R.I.B.				
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00775	0000007519M	93	COEUR DEFENSE
Identifiant International Bancaire - R.I.B.				
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)	
FR77 3000 2007 7500 0000 7519 M93			CRLYFRPP	
TITULAIRE DU COMPTE : ROYAL FORMATION 102 RUE DU POINT DU JOUR 92100 BOULOGNE BILLANCOURT				